



Communiqué de presse

La population luxembourgeoise généralement très favorable par rapport au don d'organes (25.04.2018)

Le ministère de la Santé et l'A.S.B.L. Luxembourg-Transplant ont présenté les résultats d'un sondage représentatif de la population résidente sur le don d'organes.

Il ressort clairement de cette enquête Quest, que la grande majorité des répondants (82%), ont une attitude très favorable quant au don de leurs propres organes. Néanmoins, malgré cette prédisposition favorable, le consentement demandé à un proche, déclenche pour une majorité des répondants une hésitation majeure ou un comportement qui risque de déclencher l'hésitation (58%).

Ce résultat reflète d'ailleurs les constats du terrain, avec un taux de refus familiaux d'environ 40 à 50%.

Chaque résident du Luxembourg est donneur potentiel d'organes !

« Selon la loi de 1982 sur le prélèvement d'organes et de tissus humains, il y a une présomption de solidarité : on considère que chacun accepte de faire don de ses organes après sa mort, s'il n'a pas exprimé explicitement son refus. » précise la ministre de la Santé.

Pourtant, en pratique, les professionnels de la santé confrontés à un cas de donneur potentiel, recueillent toujours le consentement des proches ou de la famille du défunt. Pratique qui mène à confusion, selon l'enquête Quest. Aussi est-il, qu'une large majorité des répondants (63%) affirme ne pas connaître le cadre légal.

« Chaque jour, 4 personnes décèdent dans la zone Eurotransplant, faute d'avoir pu être transplantées à temps. Cette situation est inacceptable ! » déplore la ministre.

Parmi les 8 pays-membres d'Eurotransplant, 15.000 personnes en moyenne se trouvent chaque année sur les listes d'attente pour l'obtention d'une greffe, dont environ 65 au Luxembourg.

Pour Lydia Mutsch, ces résultats préoccupants confirment pourtant les réflexions et démarches entamées au sein du ministère au cours des derniers mois, afin d'améliorer la situation du don d'organes, avec notamment la création d'un Service national de coordination des dons d'organes.

Nouvelles missions pour Luxembourg-Transplant comme Service national de coordination des dons d'organes

À travers une convention signée récemment avec le ministère, l’A.S.B.L. Luxembourg-Transplant assurera désormais la mise en œuvre du Service national de coordination des dons d’organes. Ses différentes missions sont définies dans un règlement grand-ducal relatif à l’organisation et aux méthodes de travail de ce service national.

« Le service national de coordination doit garantir notamment l’accès équitable des patients aux services de transplantation, assurer la collecte et l’enregistrement des informations pour la traçabilité et gérer la liste d’attente officielle des patients en attente d’une greffe. Cette nouvelle mission de santé publique, nous permet également de collaborer plus étroitement avec les hôpitaux, ainsi qu’avec les médecins sur le terrain. », explique le Dr Claude Braun, président de Lux-Transplant.

« Une collaboration qui sauve des vies ! »

Dans ce sens, la convention couvre entre autres les frais en relation avec le personnel mis à disposition du service national de coordination des dons d’organes. Il s’agit des référents au sein des établissements hospitaliers qui ont la mission d’identifier les donneurs d’organes potentiels, de questionner et de désensibiliser les familles en aval du décès au don potentiel et de faire la liaison entre l’établissement hospitalier et le service national. Les référents sont indépendants de Lux-Transplant.

« Il est aussi évident, que le service national de coordination s’engage dans la promotion du don d’organes, de la sensibilisation et formation des professionnels de santé, ainsi que dans l’accompagnement des donneurs réels et potentiels. » ajoute le Dr Braun.

En outre, la digitalisation du système de la santé, et notamment le dossier des soins partagés (DSP), est un instrument supplémentaire, qui permettra à chaque patient d’inscrire sa décision en faveur ou non du don d’organes.

Le témoignage de sa décision facilitera le travail des équipes médicales, sachant que la procédure de transplantation est une course contre la montre. Il soulagera les proches d’une lourde charge émotionnelle dans une situation difficile et souvent inattendue.

En collaboration avec Lux-Transplant, le ministère de la Santé lance également tous les ans une campagne d’information et de sensibilisation à l’occasion de la Journée mondiale du don d’organes. Et les efforts commencent à porter leurs fruits : en 2017, le Luxembourg a pu enregistrer 9 donneurs, pour le prélèvement de 14 reins, 2 cœurs, 6 poumons et 10 foies, qui ont pu sauver la vie de 32 patients.

Communiqué par le ministère de la Santé et Luxembourg-Transplant